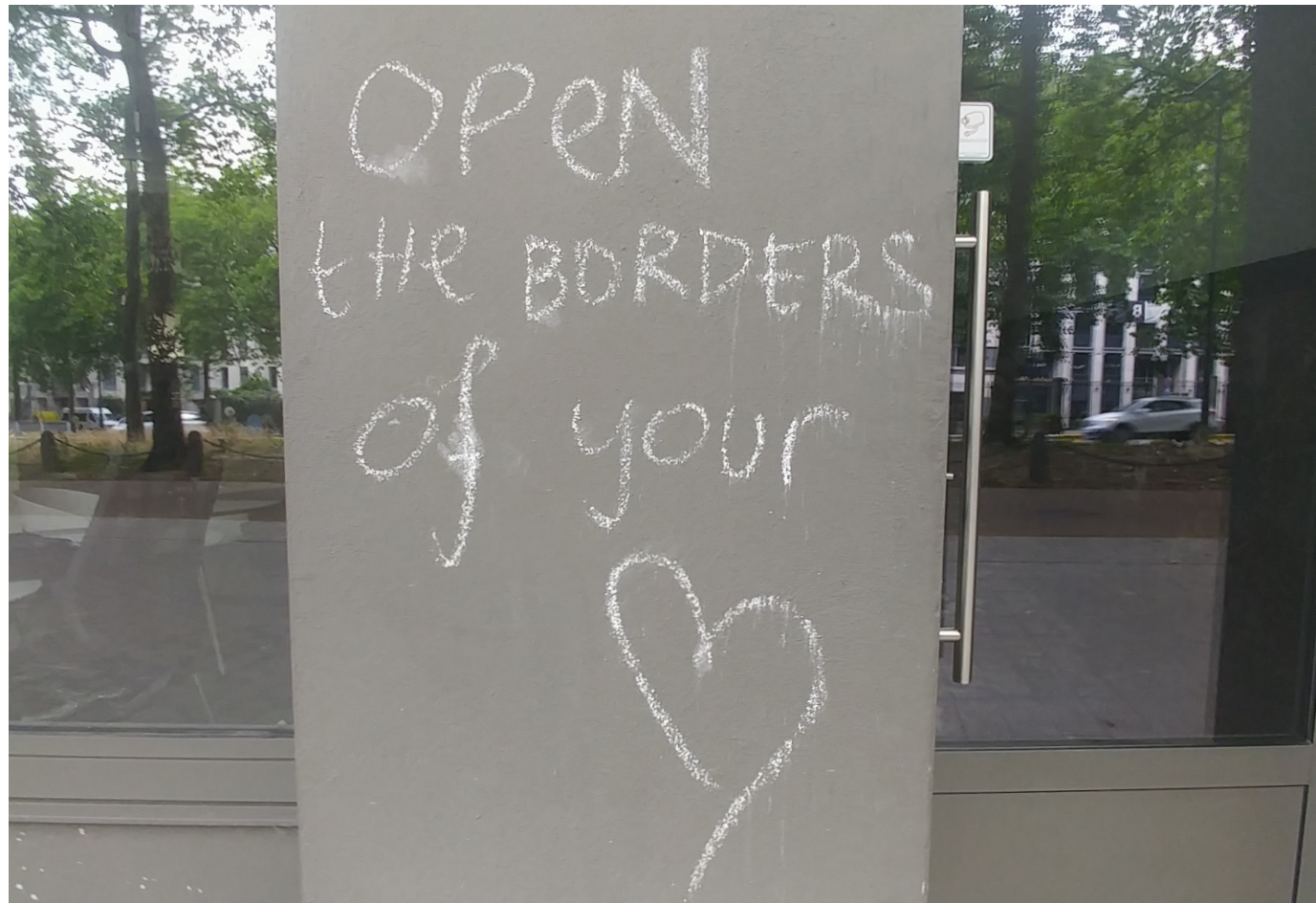


De quoi le transit est-il le nom ?

Ce qu'il fait aux discours, aux pratiques
de l'accueil, aux migrations



© Delphine Huybrecht - le Grain

Depuis l'année 2017, dans un contexte qui tend au durcissement de la politique migratoire, Bruxelles a vu arriver lesdits « migrant·es en transit » : une population hétérogène en mouvance, aux situations juridiques diverses, cumulant des vulnérabilités et exclue du réseau d'accueil institutionnalisé. En parallèle de la réponse du gouvernement fédéral belge, principalement répressive, des solutions d'accueil et d'information spécifiques ont émergé de la société civile, du secteur associatif et des ONG, et ont été soutenues par le gouvernement régional bruxellois (Costa Santos et Demanche, 2018). Les pratiques locales d'accueil des migrant·es en transit soulèvent de nombreuses questions en lien avec le rôle des politiques migratoires dans la construction de catégories de migration et de leur impact sur la mise en œuvre de l'action publique, les pratiques professionnelles et les trajectoires des individus.

par **Adriana Costa Santos**

Au départ d'une enquête ethnographique sur la présence desdits « transmigrant·es » ou « migrant·es en transit » à Bruxelles, nous avons observé la fabrique de cette condition dans un contexte de politique migratoire restrictive, l'emploi de cette catégorie dans le discours public et les mécanismes de délégitimation qu'elle engendre, ainsi que l'action collective qui y

répond avec des initiatives d'accueil et d'accompagnement au niveau local. Cette analyse nous permettra de décliner la notion de « transit » en tant que : discours politique, condition de ceux et celles qui le subissent ; outil de dissuasion en politique migratoire ; et cadrage de l'action collective et publique au niveau local.

Nommer, catégoriser, exclure

Les mécanismes de catégorisation, de (dé)légitimation et d'in/exclusion concrète et symbolique sont un enjeu majeur dans les sciences sociales pour penser les migrations dans leur relation avec les États (Fischer et Hamidi, 2016), leurs répercussions dans les discours publics (Wihtol de Wenden, 2010 ; Brückner et al., 2019), leurs impacts sur les pratiques locales (Spire, 2008 ; Frigoli, 2004 ; 2010 ; Lendaro, 2011) et sur les trajectoires des individus (Agier, 2016 ; Akoka, 2018 ; 2020). La *pensée d'État* nommée par Abdelmalek Sayad (1999) se loge dans la capacité des politiques migratoires de produire des statuts, des discours et des représentations, mais aussi d'attribuer et d'imposer des catégories juridiques, politiques et normatives aux individus qui font l'expérience de la migration. L'auteur, précurseur dans la critique du *nationalisme méthodologique*, a questionné le rôle attribué par les sciences sociales à l'État-nation dans l'étude des migrations et proposé des perspectives permettant de faire se rejoindre des sociétés et des espaces géographiquement éloignés dans un contexte donné. Des auteur·es, telles que Nina Glick Schiller et Liisa Malkki, ont alors proposé d'étudier la migration en tant qu'expérience transnationale et donc de rompre avec l'idée d'un processus linéaire de déracinement au pays d'origine suivi d'un enracinement ailleurs (Glick Schiller et al., 1992 ; Malkki, 1994). Ces études tiennent ainsi compte des multiples contraintes, connexions et bifurcations qui caractérisent les carrières migratoires¹ et les espaces de construction identitaire qui les traversent (Martiniello et Rea, 2014).

La figure du « transmigrant », introduite par cette rupture épistémologique, invite à penser des personnes dont les espaces sociaux interconnectés dépassent et sont traversés par des frontières au-delà et à l'intérieur de plusieurs États-nation (Glick Schiller et al., 1995 ; Basch et al., 1994). Pourtant, suivant la « dépendance contextuelle du lexique des migrations » (Streiff-Fénart, 2020, p.3), ce même terme peut recouvrir des significations diverses dans le discours public dans un espace-temps donné. Si la notion de « transmigrant·e » introduite par l'approche transnationale des sciences sociales cherchait entre autres à mettre l'accent sur la participation des personnes dans la construction de leur projet migratoire (Lafleur, 2005), nous constatons dans l'analyse des usages locaux de cette catégorie, qu'elle est souvent porteuse de frontières physiques et symboliques, qui contraignent au transit, plus qu'elles ne le permettent.

note 1 - Marco Martiniello et Andrea Rea (2014) ont proposé le cadre théorique des « carrières migratoires », une approche qui englobe les prismes interactionniste et structuraliste, ce qui nous permet d'observer les parcours migratoires comme une interface d'opportunités et de contraintes structurelles, de caractéristiques individuelles et de réseaux, en tant que processus d'apprentissage simultané d'une pratique et d'un changement d'identité sociale.

Le transit comme discours

Comment nomme-t-on le transit ? Si l'on tourne le regard vers l'agenda politique et médiatique belge des dernières années, nous pouvons placer les premières occurrences du terme « transmigrant·e » dans les médias flamands en 2016, en reprenant des discours du ministre de l'intérieur Jan Jambon, en les associant à l'idée de danger, de crise et à des opérations de police (Leherte, 2018). Le terme arrive alors massivement dans le discours public francophone à l'hiver 2017/2018 pour caractériser des personnes présentes aux alentours du quartier Nord de Bruxelles, en route vers d'autres pays européens (surtout l'Angleterre), cibles de rafles policières, protégées par un élan de solidarité citoyenne. Dans les années suivantes, nous observons sa mise à l'agenda humanitaire, politique et médiatique, avec une action collective autour de l'enjeu, et l'intervention de citoyen·nes, d'associations, d'ONGs et d'institutions publiques pour fournir des services d'accueil et d'accompagnement spécifiques, dont l'action est progressivement soutenue par les pouvoirs publics locaux et régionaux, en même temps qu'elle est contestée par le gouvernement fédéral, compétent en matière d'accès au séjour (Debelder, 2022).

Dans le discours public, il était jusqu'alors commun de trouver des formes de hiérarchisation normative et morale basées sur les supposées raisons de déplacement : entre la figure du « migrant économique » indésirable et celle du « demandeur d'asile » vulnérable qui cherche une protection (Akoka, 2020 ; Lendaro, 2011 ; Brückner et al., 2019 ; Wihtol de Wenden, 2010). Or, depuis l'année 2017 et la surmédiatisation des dits « migrant·es en transit » en Belgique, le discours politique sur cette nouvelle catégorie « illégitime » se base davantage sur la suspicion d'abus, l'accusation de « shopping de l'asile »² et sur sa criminalisation, sur fond de traque aux passeurs (Debelder, 2022). En effet, plus que sur des raisons qui précèdent la migration, c'est dans l'application du règlement de Dublin,³ qui traduit le principe d'empêchement des mouvements secondaires intra-européens (Carrera et al., 2019), que l'éligibilité au séjour est souvent bloquée (Costa Santos, 2023). La « transmigration » leur est ainsi imposée, alors qu'elle est dépeinte dans les discours politiques comme un caprice des personnes qui se déplacent, qui cherchent un *eldorado*, qui tentent *leur chance*, ce qui revient à « rapporter la violence aux frontières aux actions de ceux qui en sont victimes » (Streiff-Fénart, 2020, p.10). Si le *transit* renvoie à une idée de mouvement, dans les vécus des personnes qui y sont reléguées, il se matérialise plus souvent comme une impasse, une voie sans issue.

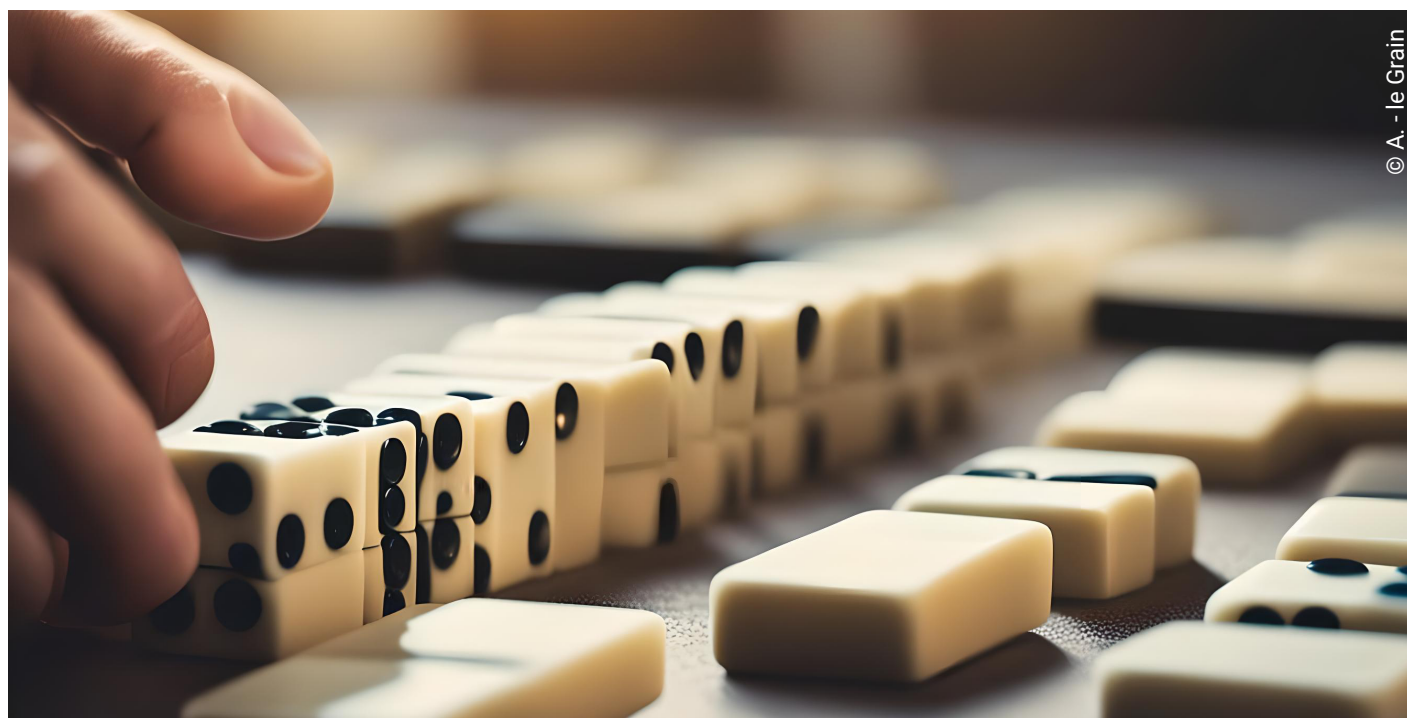
note 2 - Maggie De Block (2020) [Nieuwe maatregelen om misbruik asielprocedure tegen te gaan](#)

note 3 - Règlement (UE) n°604/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 établissant les critères et mécanismes de détermination de l'État membre responsable de l'examen d'une demande de protection internationale introduite dans l'un des États membres par un ressortissant de pays tiers ou un apatride (refonte) ([eur-lex.europa.eu](#))

Par ailleurs, en même temps que la politique migratoire produit des nouvelles formes de marginalité sociale, ces dernières engendrent une survisibilité des personnes migrantes dans l'espace public (Kallio et Häkli, 2023). La présence stigmatisée des « migrant·es en transit » qui habitent l'*impasse* (tant au sens propre que figuré) dans les gares ou les rues de la capitale belge sert alors à son tour à alimenter des discours de crise et à légitimer des mesures répressives pour y faire face. C'est ce que Sophie Djigo a appelé la « politique de la perte » (2019, p.53). Les politiques restrictives, alimentées par les discours sur le *transit*, ont comme effet d'exclure ces personnes du droit à l'asile. En même temps que cette exclusion les marginalise et les survisibilise, c'est justement leur présence marginale qui permet de justifier le traitement policier qui leur est réservé. En d'autres mots, on fait porter aux conséquences de l'exclusion, les causes de la répression qui la génère.

Le transit comme condition

Comment vit-on le transit ? Si une définition consensuelle de « migrations de transit » n'existe pas en tant que catégorie étanche du point de vue juridique ou social, celle-ci désigne couramment des personnes qui séjournent temporairement dans un ou plusieurs pays, ayant comme destination un autre pays (OHCHR,⁴ 2016). Conceptuellement, ce terme se heurte aux limites du caractère temporaire d'un séjour, ainsi qu'aux bifurcations possibles dans toute carrière migratoire (Martiniello et Rea, 2014). Pourtant, nombreux·euses sont ceux et celles qui aujourd'hui se retrouvent dans l'impasse du transit en Europe, dans des « parcours fragmentés » (Collyer, 2010) ou « mobilités fracturées » (de Vries et Guild, 2019), qui leur imposent des années d'insécurité, d'invisibilité et d'exclusion des mécanismes de protection des États par lesquels ils et elles transitent (Bornarova, 2019 ; Kallio et Häkli, 2023).



note 4 - OHCHR = Office of the High Commissioner for Human Rights (UN Human Rights), en français Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH). C'est la principale entité des Nations Unies en matière de droits humains.

En effet, sur le terrain bruxellois, une grande partie des personnes dites « en transit » est originaire de pays dont les contextes politiques et sociaux justifieraient l'accès au séjour par le biais d'une demande d'asile (Myria, 2020 ; Ciré, 2019). Pourtant, elles sont souvent dans l'impossibilité matérielle et juridique de l'introduire. Le rétrécissement des voies sûres et légales de migration implique que la grande majorité des demandeurs·euses d'asile arrive en Europe par la mer Méditerranée. Une fois débarqué·es dans l'un des pays de la côte, une partie de ces personnes se déplace vers d'autres pays européens. Or, l'application du règlement de Dublin - qui dicte que le pays d'entrée en Europe est compétent pour le traitement de la demande -, laisse beaucoup d'entre elles exclues de la procédure dans le pays par lequel elles transitent (Ciré, 2019). N'ayant pas l'occasion de voir leur demande analysée, ces candidat·es à l'asile deviennent ce que l'on appelle désormais des « dubliné·es » (Maillary, 2019 ; Montel, 2021). En effet, de nombreux·euses demandeurs·euses d'asile ne veulent pas se rendre dans le pays d'entrée en Europe, notamment parce que les conditions d'accueil y sont dégradantes, ou parce qu'une décision négative dans ces pays justifie une crainte d'expulsion vers le pays d'origine (Alaux, 2004 ; Maillary, 2018). Cette condition de « dubliné·es » les laisse dans une situation d'impasse administrative et matérielle, privé·es de l'accès aux procédures et donc dans une « mobilité contrainte » (Tazzioli, 2017) entre plusieurs pays européens. Par ailleurs, le rejet systématique d'accueil et d'orientation en Belgique prive *de facto* ces personnes d'accès aux droits, au réseau d'accueil institutionnalisé et aux procédures d'obtention d'un titre de séjour.

Ne disposant souvent pas de statut légal, n'ayant pas introduit de demande d'asile ou n'ayant pas obtempéré à l'ordre de quitter le territoire, les personnes rencontrées disposent rarement d'information suffisante pour prendre des décisions sur leur projet migratoire (Myria, 2020). La brutalité, le traitement policier et les multiples arrestations subies en Belgique exacerbent leur vulnérabilité physique et psychique, mais aussi leur méfiance vis-à-vis des structures de l'État, ce qui entrave la création de lien social permettant aux institutions publiques et aux acteurs de terrain de proposer une prise en charge adaptée (MSF, 2019). Les études qui ont questionné les motivations liées au transit en Europe ont démontré que celles-ci étaient multiples, rarement définies au moment de migrer, et qu'elles se construisaient pendant le parcours, basées sur des contraintes, croyances et tendances difficilement généralisables (UNHCR, 2019 ; Myria, 2020). Mais surtout, le constat majeur de ces études est celui d'attirer l'attention vers le fait que le transit est plus régulièrement contraint par l'emprise de dispositifs politiques nationaux et supranationaux, que par un « ethos de la mobilité » (Streiff-Fénart, 2020, p.4). Plus qu'une étape dans le parcours, un mode de vie ou une propension à l'aventure, nous constatons donc que le transit est à la fois une catégorie normative qui cherche à délégitimer l'accès à l'asile, et une condition produite par des décisions de politique migratoire.

Le transit comme politique dissuasive

Comment fabrique-t-on le transit ? Le déni d'accueil et d'orientation des personnes arrivées en Belgique peut être situé dans un prisme plus large, celui du paradigme de la dissuasion qui a marqué la politique migratoire européenne des dernières années (Gammeltoft-Hansen et Tan, 2016 ; Giuffré et Moreno-Lax, 2019). Ce paradigme se traduit notamment au niveau des frontières externes, par des accords bilatéraux pour en externaliser le contrôle ou par la pratique des refoulements en mer Méditerranée (OHCHR, 2021). Dans le contexte belge, le principe dissuasif justifie notamment des campagnes de communication à destination des pays d'origine des demandeur·euses d'asile (Dos Santos, 2023), mais il se matérialise aussi sur le territoire belge dans les actions qui visent à « traquer » (Maillary, 2018) ou à « bannir sans éloigner » (Montel, 2021). La catégorie de transit s'inscrit ainsi « dans une matrice d'institutions, de technologies, de systèmes de classification, de discours, soutenant l'externalisation des contrôles migratoires et légitimant ce qui est en fait un régime de privation de liberté » (Streiff-Fénart, 2020, p5).

Au début des années 2000, en France, Jean-Pierre Alaux mettait déjà en lumière l'emploi du « cadre juridique européen comme un piège » (Alaux, 2004). Ce « dispositif dissuasif » se traduit dans la création de « *no man's land* administratifs », au sein desquels on enferme les demandeur·euses d'asile, mais aussi dans l'application de mesures pour éviter le renvoi ou pour s'assurer que les personnes manquent d'information. Ce cadre les pousse ainsi à la précarisation, ce que l'auteur appelle une « clochardisation inéluctable » (Idem, p.15).

Cette tendance s'est accentuée dans les dernières années, comme le souligne Caroline Maillary (2018), où les candidat·es à l'asile sont non seulement abandonné·es à leur sort, mais aussi traqué·es et donc renvoyé·es à une invisibilité forcée et parfois stratégique. Les gouvernements européens s'appuient alors sur le règlement de Dublin pour « les pousser à la faute (...) et les reléguer dans une marginalité sociale qui fait de ces candidat·e·s à l'asile des sans-papiers dont la demande n'aura même pas été examinée », ce qui revient à « s'en débarrasser », sans véritablement les accueillir ou les expulser (Idem, p. 16-20). Ces actions constituent ainsi ce que Michel Agier a appelé la *remise en scène* permanente de la frontière (2016, p.37), dans l'existence d'espaces d'abandon, de confinement et de relégation, où le risque de déportation, sans nécessairement se matérialiser, entretient des conditions de domination sociale (Kalir, 2019). La violence des parcours, l'épuisement et l'errance en sont les principales conséquences pour ceux et celles qui vivent le transit. Mais nous constatons ainsi que l'abandon et la traque, l'imposition de l'errance, que l'on appelle transit, constituent également des outils de ce dispositif dissuasif qui caractérise la politique migratoire belge et européenne des dernières décennies (Alaux, 2004 ; Maillary, 2018 ; Montel, 2021). Au-delà des différentes grilles de lecture politique sur les rationalités qui sous-tendent les politiques de frontières, - telles que l'exploitation économique (Mezzadra et Neilson, 2013) ; l'entretien de la xénophobie et des discours de crise en désignant un coupable étranger (Imbert, 2022 ; Héran, 2023) ; l'érosion généralisée des droits de citoyenneté (Fargues, 2017) ; ou la continuité des régimes coloniaux (Kalir, 2019) -, nous constatons que le transit en est un outil.

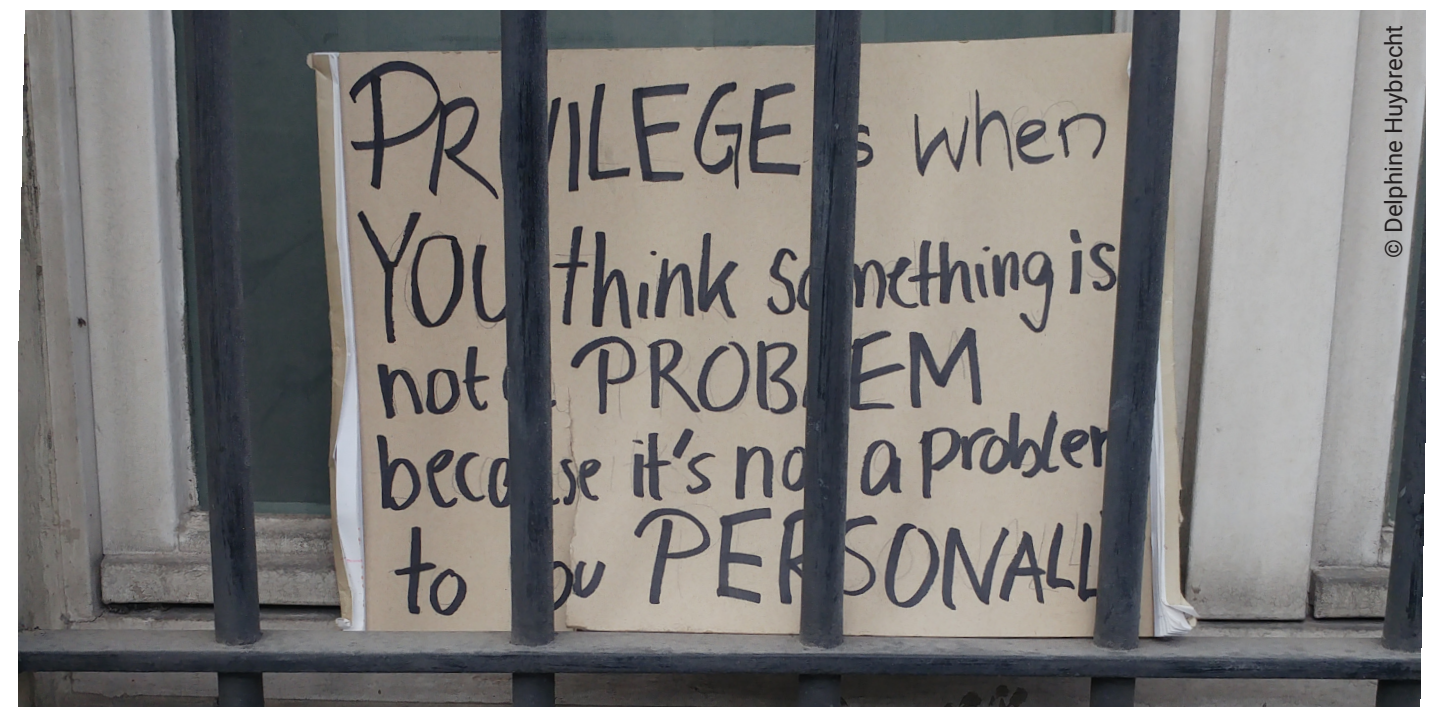
Laisser des personnes dans l'impasse, l'attente, la liminarité, « l'incertitude du moment et du devenir immédiat » (Agier, 2016, p. 36) représentent à la fois des conséquences et des instruments de la politique migratoire.

Le transit comme pratique d'hospitalité

Comment accueille-t-on le transit ? En dernier lieu, nous avons observé comment cette catégorie se loge au sein de l'action collective solidaire et des pratiques d'accueil développées au niveau local. En parallèle de la politique restrictive mise en pratique par le gouvernement fédéral belge, un élan de solidarité citoyenne a mobilisé des dizaines de milliers de bénévoles autour de l'accueil et l'accompagnement des migrant·es en transit à Bruxelles. Cette mobilisation a été rejointe par des associations et des ONGs humanitaires, dans un premier temps, et ensuite soutenue par les pouvoirs politiques locaux et régionaux.

Les réponses essentiellement humanitaires aux besoins rencontrés sur le terrain participent à la visibilité du problème et à l'élaboration de constats qui alimentent des revendications de solutions impliquant les pouvoirs publics (Costa Santos et Garny, 2022). Dans cette action collective, nous pouvons identifier des formes de politisation des citoyen·nes autour des enjeux migratoires (Vandevoordt, 2020 ; Deleixhe, 2018) et la production de discours qui abordent le transit comme conséquence de l'exclusion de droits.

Bien que mettant en défi les logiques restrictives de la politique migratoire, ces pratiques locales d'accueil suivent un registre humanitaire, d'urgence, de crise, qui sous-entend que le gouvernement fédéral reprendra à un moment ses fonctions d'octroi de droits au séjour. Les pratiques d'accueil et d'accompagnement se construisent au niveau local et évoluent, se voulant spécifiques à ce public. De la même manière que le transit, en tant que situation de blocage, devient stagnant pour beaucoup de migrant·es, le caractère « transitoire » des structures d'accueil d'urgence qui leur sont dédiées avance également vers une pérennisation.



Nous constatons que lorsqu'il est perçu en tant que situation temporaire et mobilisé en tant que pratique d'intervention sociale, le transit a un impact sur les acteurs de terrain et les pratiques développées en réponse humanitaire d'urgence. Sur le terrain, les pratiques s'adaptent à la condition de transit en tant que déplacement entre des espaces géographiques, mais aussi entre des catégories et des statuts juridiques, ouvrant ou limitant l'accès à des droits et des soins, entraînant des besoins et des vulnérabilités spécifiques. La cohérence de ces pratiques d'accueil, services et interventions humanitaires se structure donc autour du *transit*, alors qu'elle se fait surtout au diapason de la perte progressive de droits des personnes migrantes, décidée par la politique migratoire fédérale.

Au départ de ce constat, nous pouvons alors questionner le rôle de cette action dans la reproduction de logiques d'assistance sociale à la place d'une réelle politique d'accueil (Frigoli, 2004). En d'autres termes, le fait que l'on normalise la prise en charge de sujets de droit par des structures qui sont censées organiser l'accueil d'urgence, participe à un glissement du droit à l'accueil vers l'aide humanitaire en politique migratoire.

Ainsi, ces pratiques contribuent à la pérennisation de situations de non-existence administrative. Ces pratiques locales peuvent ainsi prendre part à la reproduction de la logique dissuasive de la politique fédérale, tout en essayant d'en traiter les conséquences.

Alors que la politique migratoire belge et européenne génère toujours plus de crises, plus d'exclusion et de mobilités contraintes, en élargissant ses zones de non-droit à progressivement plus de nouvelles catégories de précaires et illégitimes, nous nous devons d'analyser le *transit* en tant que condition, conséquence et outil de ces mêmes politiques.

Nommer, fabriquer, contraindre ou prendre en charge le *transit* prennent paradoxalement le rôle de le condamner à la stagnation, à l'impasse, au blocage, plus qu'à lui rendre une forme de mobilité.



par Adriana Costa-Santos

Doctorante en Sciences Sociales et Politiques au Césir de l'UCLouvain Saint-Louis et co-présidente de la Plateforme citoyenne de soutien aux réfugiés.

bibliographie

Agier, M. (2016). Les migrants et nous. Comprendre Babel. CNRS éditions.

Akoka, K. (2018). Réfugiés ou migrants ? Les enjeux politiques d'une distinction juridique. Nouvelle revue de psychosociologie, 25(1), 15-30.

Akoka, K. (2020). L'asile et l'exil : Une histoire de la distinction réfugiés/migrants. la Découverte.

Alaux J.-P. (2004). Contre les exilés, dissuasion toute ! », Plein droit, 2004/4, n° 63.

Basch, L., Glick Schiller, N., Szanton-Blanc, C. (1994). Nations unbound : Transnational projects and the deterritorialized nation-state. New York : Gordon and Breach

Bornarova, S. (2019) Transit migration and human rights: Macedonian policy and social work responses to transit migration crisis. Journal of Human Rights and Social Work 4.1: 74-82.

Brücker, Pauline, Daniel Veron, and Youri Lou Vertongen. "Du mouvement des sans-papiers à la « crise » des réfugiés : évolution des catégories d'action et enjeux théoriques." Critique internationale 3 (2019) : 9-21.

Carera, S. et al. (2019) When mobility is not a choice. Problematising asylum seekers' secondary movements and their criminalisation in the EU. CEPS Paper in Liberty and Security in Europe, no. 2019-11.

Collyer, M. (2010) Stranded Migrants and the Fragmented Journey, Journal of Refugee Studies, Volume 23, Issue 3, September 2010, pages 273–293

Costa Santos, A. (2023) La vulnérabilité contre le droit, en politique d'asile - Carta Academica. Le Soir, consulté le 19.01.2024.

Costa Santos, A., Demanche, D. (2018) La Plateforme Citoyenne de Soutien aux Réfugiés : une fourmilière née dans l'urgence, Pauvreté. Le trimestriel du Forum Bruxelles contre les inégalités, vol. 21.

Costa Santos, A., et Garny, N. (2022). Créer des liens et revendiquer des droits. Revue Akène, n.4/22 Accueillir c'est résister.

Ciré (2019) Migrants en transit en Belgique. Recommandations pour une approche plus humaine.

De Vries, L. A., Guild, E. (2019). Seeking refuge in Europe : spaces of transit and the violence of migration management. Journal of ethnic and migration studies, 45(12), 2156-2166.

Debelder, J. (2022) Fuir l'épuisement : pourquoi la Belgique est un pays de transit, analyses de l'IRFAM, n° 16.

Deleixhe, M. (2018) Quand l'hospitalité politise. Le cas de la Plateforme citoyenne de soutien aux réfugiés à Bruxelles. Congrès de l'Association Belge de Science Politique, ULB, Bruxelles.

Djigo, S. (2019). Aux frontières de la démocratie. De Calais à Londres sur les traces des migrants. Bord de l'eau (Le).

bibliographie

- Dos Santos, G. (2023) Nicole De Moor lance une campagne « Vous n'êtes pas les bienvenus » à destination des demandeurs d'asile « Dublinés », La Libre Belgique, 26.01.2023.
- Fargues, E. (2017). « The revival of citizenship deprivation in France and the UK as an instance of citizenship renationalisation. » *Citizenship Studies* 21 (8) : 984–998.
- Fischer, N., Hamidi, C. (2016) *Les politiques migratoires*, Paris, La Découverte, Repères, 127p.
- Frigoli, G. (2004). Le demandeur d'asile : un « exclu » parmi d'autres ? La demande d'asile à l'épreuve des logiques de l'assistance. *Revue européenne des migrations internationales*, 20(2), 153-167.
- Frigoli, G. (2010). Les usages locaux des catégories de l'action publique face aux situations migratoires. *Migration Société*, (2), 81-93.
- Gammeltoft-Hansen, T., & Tan, N. F. (2016). Beyond the deterrence paradigm in global refugee policy. *Suffolk Transnat'l L. Rev.*, 39, 637.
- Giuffré, M., & Moreno-Lax, V. (2019). The rise of consensual containment : from contactless control to contactless responsibility for migratory flows. *Research handbook on international refugee law*, 82-108.
- Glick Schiller, N., Basch, L., & Blanc-Szanton, C. (1992). Transnationalism : A new analytic framework for understanding migration. *Annals of the New York academy of sciences*, 645(1), 1-24.
- Glick Schiller, N., Basch, L., & Blanc, C. S. (1995). From immigrant to transmigrant : Theorizing transnational migration. *Anthropological quarterly*, 48-63.
- Héran, F. (2023). *Immigration : le grand déni*, Paris, Seuil, « La République des idées ».
- Imbert, L. (2022). *Immigration : fabrique d'un discours de crise*. 10 X 18. Amorce.
- Kalir, B. (2019). *Departheid : The draconian governance of illegalized migrants in western states*. *Conflict and Society*, 5(1), 19-40.
- Kallio, K. P., & Häkli, J. (2023). Trapped in (in) visibility : contested intercorporeality in undocumented migrants' lives. *Geopolitics*, 1-22.
- Lafleur, J. M. (2005). *Le transnationalisme politique. Pouvoir des communautés immigrées dans leurs pays d'accueil et pays d'origine*. Academia Bruylant, Louvain-la-Neuve, Belgium.
- Leherte, Odile. (2018). « Transmigrant » : un mot qui fait son chemin. RTBF.
- Lendaro, A. (2011). Le pouvoir de la catégorie. Les politiques publiques et l'insertion professionnelle des immigrés en France et en Italie. *Revue européenne des migrations internationales*, 2, 35-55.
- Maillary, C. (2018) *Traque, expulsion, abandon : parcours de dublinés*. *Plein droit* 119.4: 16-20.
- Malkki, L. (1994). Citizens of humanity : Internationalism and the imagined community of nations. *Diaspora : A Journal of Transnational Studies*, 3(1), 41-68.

bibliographie

- Martiniello M., Rea A. (2014) The concept of migratory careers : Elements for a new theoretical perspective of contemporary human mobility, *Current Sociology*, n° 62, pp. 1079-1096.
- Mezzadra, S., & Neilson, B. (2013). *Border as Method, or, the Multiplication of Labor*. Duke University Press.
- Montel, T. (2021) *Bannir sans éloigner. Gouverner les « dublinés » en France après 2015*. *Migrations Société* 186.4: 95-110.
- Rapport MSF (2019) *Rapport MSF sur les migrants et réfugiés au HUB Humanitaire à Bruxelles : « Une fuite sans fin »*, consulté le 01.04.2021.
- Rapport Myria (2020) *Myriadoc 10 : La Belgique, une étape vers le Royaume-Uni*, consulté le 01.04.2021.
- OHCHR (2016). A/HRC/31/35 : Rapport - Situation des migrants en transit.
- OHCHR (2021), A/HRC/47/30 : Rapport sur les moyens de répondre aux conséquences pour les droits de l'homme des mesures de renvoi de migrants sur terre et en mer. Rapport du Rapporteur spécial sur les droits humains des migrants ».
- Sayad, A. (1999). Immigration et " pensée d'État ". *Actes de la recherche en sciences sociales*, 129(1), 5-14.
- Spire, A. (2007). *L'asile au guichet : la dépolitisation du droit des étrangers par le travail bureaucratique*. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 169(4), 004-021.
- Streiff-Fénart, J. (2020). Les mots de la mobilité : les concepts des sciences sociales en regard des catégories politiques et des points de vue émiques. *Cahiers de l'URMIS*, (19).
- Tazzioli M. (2017), 'Containment through mobility : migrants' spatial disobediences and the reshaping of control through the hotspot system', *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 44, n° 16, p. 2764–2779.
- UNHCR (2019) *Destination Anywhere. The profile and protection situation of unaccompanied and separated children and the circumstances which lead them to seek refuge in the UK*. Lien <https://www.unhcr.org/uk/media/destination-anywhere>, consulté le 19.01.2024.
- Vandevoordt, R. (2020), *A More Personal Shelter : How Citizens are Hosting Forced Migrants in and around Brussels*. In Scott-Smith & Breeze (eds.) *Structures of Protection ? Rethinking Refugee Shelter*. Berghahn Books, p. 149-162.
- Wihtol de Wenden, C. (2010). *La question migratoire au XXIe siècle. Migrants, réfugiés et relations internationales*. Lectures, Les livres.